



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0081_2026 Désignation de représentants de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Atoumod

Le Atoumod est un syndicat mixte ouvert qui a pour objet de développer et de coordonner les services de mobilité à l'échelle de la région Normandie.

Il intervient notamment dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre et la gestion de systèmes de billettique interopérables (carte et titres de transport Atoumod),
- l'information voyageurs multimodale (horaires, itinéraires, services numériques),
- la coordination entre les différentes autorités organisatrices de la mobilité (Région, EPCI, réseaux urbains et interurbains),
- la promotion de l'intermodalité et de l'usage des transports collectifs.

Dans un contexte de transition écologique et de développement des mobilités durables, le rôle du Atoumod est essentiel pour favoriser l'intégration des réseaux de transport et améliorer la lisibilité de l'offre pour les usagers.

La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, en tant qu'acteur du territoire et partenaire des politiques de mobilité, est membre de ce syndicat mixte.

Conformément aux statuts du Atoumod, chaque membre doit désigner ses représentants appelés à siéger au sein de ses instances.

Il convient donc de procéder à la désignation :

- d'un représentant titulaire,
- d'un représentant suppléant,

chargés de représenter la Communauté de communes au sein du syndicat mixte.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

VU les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

VU les statuts du Atoumod ;

VU l'adhésion de la Communauté de communes audit syndicat ;

CONSIDÉRANT que Atoumod constitue un outil structurant pour la coordination des politiques de mobilité à l'échelle régionale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de participer aux instances de gouvernance de ce syndicat ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

CONSIDÉRANT que ces désignations relèvent du Conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de Atoumod :

M. Frédéric GENEY

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de Atoumod :

M. Patrick AUBE


- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

de And



Carole DE ANDRES